

Réseau nanterrois dès la L3

MAJ le 20 juin 2017 15h45

Sur le site-.....	1
Présentation du projet « Le réseau nanterrois c'est dès la L3	2
Organisation pratique	2
Fiche de poste (à mettre sur le site)	3

Sur le site- Le réseau nanterrois c'est dès la L3

Présentation du projet « Le réseau nanterrois c'est dès la L3

Il est proposé aux étudiants désirant réaliser un projet personnel de participer à la constitution d'un réseau nanterrois.

La formation d'un réseau nanterrois repose sur l'idée de nouer ou renforcer les liens entre le monde professionnel et l'université (stages, financement d'évènements, taxe d'apprentissage). Il implique d'étudier les entreprises, cabinets d'avocats et administrations présentes dans le département des Hauts-de-Seine (**cf fiche de poste** ci-dessous).

Les étudiants pourront ainsi se familiariser avec la recherche d'informations sur ces organismes qui leur sera utile pour les années à venir (recherche de stages notamment, personnes à contacter).

Le travail mené s'insère dans un projet appelé « réseau nanterrois ». Le rapport rendu comportera deux parties. La première partie est consacrée à la méthodologie. L'étudiant expliquera sa méthode de travail (outils utilisés, contacts pris), les difficultés rencontrées (entre une et deux pages). La seconde partie du rapporta comportera les fiches à renseigner sur les organismes étudiés (3 organismes à minima).

Un court entretien d'une dizaine de minutes est prévu **au mois de novembre** avec Mme Moniolle afin de définir les organismes concernés (adéquation avec l'orientation pressentie).

Si vous êtes intéressé, il faut contacter **dès le mois de septembre Isabelle Jorré ou Carole Moniolle et au plus tard le lundi 6 novembre 2017** (retour des vacances de la Toussaint).

Organisation pratique

Candidature avant 6 novembre

Entretien en novembre (le travail demandé, le choix des organismes)

Rdv étape en mars :

Remise des travaux : 20 avril 2018

Le rapport du projet personnel doit être déposé au secrétariat :

- L3 droit : bureau E. 05

- L3 droit français/droit étranger bureau 101 A

Il doit aussi être impérativement par mail à Isabelle Jorré sous forme de fichier word ou compatible word (pas de fichier PDF) – isabelle.jorre@parisnanterre.fr

La date limite de dépôt est celle du dépôt des rapports de stage lundi 30 avril 2018.

Ce rapport est dactylographié. Police : 12 / interligne 1,5

Ce document comprend votre nom, prénom, numéro d'étudiant

- Première partie – les méthodes utilisées
- Seconde partie – remise des fiches des organismes étudiés

Fiche de poste

1 – Carte d'identité de l'organisme

Nom de l'organisme :

Adresse de l'organisme :

Site internet de l'organisme :

Activité de l'organisme :

Nombre de salariés (voir bilan social, rapport d'activité):

2 – Contacts au sein de l'organisme

Question 1 – L'organisme possède-t-il

- Un service juridique ? Indiquer le nom du ou des services ainsi que le nom du responsable et son courriel
- Un service ressources humaines ? Dans l'affirmative indiquer le nom du service, le nom du responsable et son courriel
- Un responsable relation école université? Dans l'affirmative indiquer le nom du service, le nom du responsable et son courriel

Pour vous aider (rechercher sur le site de l'organisme l'organigramme, rechercher aussi via les sites tels que LinkedIn)

Question 2 – Y-a-t-il au sein des salariés de l'organisme des anciens étudiants en droit de Nanterre ?

- Nom et courriel (recherche sur le site de l'organisme ou sur des sites spécialisés tels que LinkedIn, Viadeo)
- Indication du DEA ou du master 2 qu'ils ont fait

3 - Offres de stage

Question 1 – L'organisme propose-t-il sur son site

- Des offres de stage ?
- Une offre de candidature spontanée ?
- Indiquer le lien sur le site :

Question 2 – Analyser les offres de stage pour les étudiants en droit

- Expliquer brièvement une ou deux offres de stage :
- Niveau d'étude requis
- Profil en droit
- Nature des activités
- Durée du stage

Question 3 - Est-ce que cet organisme transmet des offres de stage sur le site de l'université réseau-pro ?

<https://reseau-pro.u-paris10.fr/index.php/orientation>

Question 4 – L'organisme étudié organise-t-il des événements particuliers (jobfair) permettant

- Le recrutement de stagiaire
- Des événements sportifs auprès s'adressant aux étudiants de M2
- Des forums en général

3 – Liens avec l'université Paris Nanterre

Question 1 – L'organisme participe-t-il aux activités de l'université

- Forum des métiers ?
- Evénements particuliers
 - o Evénements dans le cadre de masters 2 en droit ?
 - o Participation à des concours d'éloquence ou de plaidoirie ?
 - o Participation à des projets associatifs ?
- Enseignement dans un diplôme de l'UFR droit et de science politique ?

Il faut être le précis possible sur ces activités (noms, période de l'année, financement)

4 - Versement de la taxe d'apprentissage :

Attention pour répondre à ces questions, il faut chercher au sein de l'organisme, le service qui a en charge la taxe d'apprentissage (service RH, service comptabilité)

Information à indiquer - Nom et courriel de la personne contactée :

Question 1 - Décrivez le circuit de versement de la taxe d'apprentissage (TA) ?

Question 2 - Comment l'administration fiscale sait que la TA a bien été versée ?

Question 3 - Comment les universités bénéficiaires reçoivent-ils de la taxe d'apprentissage ?

Question 4 - L'organisme étudié est-il soumis à la taxe d'apprentissage ?

Question 5 - Quels sont les critères utilisés pour choisir les organismes bénéficiaires de la TA ?

Question 6 - L'organisme verse-t-il de la TA à l'université Paris Nanterre ? Dans l'affirmative l'UFR droit et science politique est-il bénéficiaire ?

Si l'organisme n'est pas soumis à la TA, ne pas répondre aux questions 5 et 6

5 – contrat d'apprentissage et bourses

Question 1 – L'organisme propose-t-il

- des contrats d'apprentissage aux étudiants en droit ?
- des bourses ou prix aux étudiants en droit ?